please, Bidyeh
have a look.
Aicha

Rapport préliminaire

MISSION D'EVALUATION FINALE – PROGRAMME PACE CAMEROUN



Dr Walter MASIGA
Dr Philippe DURAND

December 2006

Table des matières

Executive Summary 3
I. Contexte de mise en oeuvre du PACE au Cameroun 5
II. Méthodologie 6
III. Résultats de l'évaluation 7
III.1. Progrès réalisés dans la mise en place du système d'épidémiosurveillance 7
III.1.1 Organisation et fonctionnement du réseau d'épidémiosurveillance 7
III.1.2 Flux des informations sanitaires et valorisations des données 9
III.1.3 Valorisation des données sanitaires et rapportage externe 10
III.1.4 Laboratoire central vétérinaire LANAVET 11
III.1.5 Etablissement des indicateurs de performances 11
III.1.6 Viabilité du réseau d'épidémiosurveillance 12
III.2. Etat d'avancement dans le processus d'éradication de la peste bovine 12
III.3. Stratégies élaborées et mises en place pour contrôler les autres maladies prioritaires 12
III.4. Amélioration de l'accessibilité des éleveurs aux médicaments et services vétérinaires 13
III.5: Procédures administratives et financiers mises en oeuvre 13
III.6: Visibilité 14
III.7: Etat d'application des recommandations des réunions et ateliers du PACE 14
IV Revue du cadre logique: 16
V: Evaluation du programme PACE Cameroun à l'aide des indicateurs de suivi 20
V.1 Evaluation technique du réseau d'épidémiosurveillance au Cameroun basé sur les 67 indicateurs de suivi 20
V.2 Evaluation des progrès du PACE Cameroun base sur les 37 indicateurs de suivi 21
VI Conclusions de la Mission: 22
VI.1: Réseau d'épidémiosurveillance 22
VI.2: Progrès réalisés dans l'éradication de la peste bovine 22
VI.3: Stratégie pour le contrôle de la PPCB et des autres maladies prioritaires 22
VI.4: Organisation des services vétérinaires intégrant la privatisation 22
VI.5: Niveau d'intégration du PACE dans les services vétérinaires nationaux 23
VI.6: procédures financières et administratives 23
VI.7: communication et visibilité 23
VI.8: Conclusion générale 23
VII: Recommandations 23
Annexes 26
Annexe 1: Termes de référence de la mission 26
Annexe 2: Itinéraire de la mission 29
Annexe 3: Liste des personnes rencontrées pendant la mission 30
Annexe 4: 67 indicateurs Cameroun 33
Annexe 5: 37 indicateurs PACE Cameroun 36
Annexe 6: Liste des acronymes 39
Annexe 7: Liste des documents consultés 40

Executive Summary

An independent evaluation mission by two external evaluators: Dr Walter MASIGA and Dr Philippe DURAND carried out evaluation of PACE- Cameroon from 9th to 21st of December 2006.

Although the implementation of PACE Cameroon started in February 2004 much progress has been achieved to date, as epidemiosurveillance network has spread throughout the whole country. Because of limited time available priority was given to border areas and divisions with high livestock populations while wildlife epidemiosurveillance network was established much later.

The last outbreak of rinderpest was recorded in Cameroon in1983 while vaccination stopped in 1999. Despite these facts, the dossier for acquiring the status of freedom from disease was submitted to OIE only in December 2005 and will be considered during the OIE session in May 2007. Sampling in cattle is in progress and that in wildlife is yet to start due to lack of equipment and materials. An emergency preparedness plan is in place.

Strategies for the control of priority diseases (FMD, CBPP, ASF) are being developed and in the case of Avian influenza an emergency preparedness committee is in place.

PACE has given a major boost to the veterinary services of Cameroon. The activities of the programme throughout the country have resulted in close relationship between farmers and farmers associations, and both the public and private veterinary services.
The private veterinary sector is growing rapidly especially in high potential areas but the integration of the private and public services could be promoted by the implementation of sanitary mandates. It is to be emphasized, however, that PACE is fully integrated in public veterinary services at all levels.

A special effort has been made to publicize the activities of PACE to all stakeholders using radio, T.V., bulletins, posters and website.

In accordance with the logframe and AU/IBAR indicator system, the level of implementation of PACE is above 75% and the ratio funds utilized/funds committed is above 70 % not withstanding the final statement of accounts.

The mission made the following recommendations:

- The epidemiosurveillance network established and supported by PACE must be sustained and more epidemiosurveillance posts should be established to ensure an effective coverage of the network throughout the whole country.
- The government should allocate adequate funds to sustain the gains already made in epidemiosurveilllance and disease control. The director of veterinary services should give top priority to the official recognition of the Epidemiosurveillance network.
- The E.U. delegation should find a way so that the funds available for Avian Influenza epidemiosurveillance should be mainly utilized to sustain gains made by PACE. Alternatively other sourcing of funds from international donors should be sought and mobilized.

- Priority should be given for the completion of the requirement of freedom from rinderpest infection to continue along the OIE pathway with special emphasis on wildlife surveillance.
- Strategies for the control of priority diseases should be documented and integrated in a National Animal disease Control plan.
- Tuberculosis and brucellosis should be added to the list of priority diseases.
- Communication between the provinces and headquarters should be improved by equipping provincial units with computers and Internet connection.
- Provincial and divisional veterinary laboratories should be equipped to offer first line diagnosis facilities and to act as sample collection centers, for LANAVET. Communication of the results of sample analysis by LANAVET to the field should be improved.
- The FAO funded laboratory in Yaoundé should be made operational to undertake analysis for African swine fever. An assessment should be carried out to evaluate the capacities of this laboratory to carry out diagnosis of other diseases.
- Sanitary mandate for private vets should be put in place as a priority.
- AU-IBAR should actively promote the coordination and exchange of information between PACE coordination units of neighboring countries.
- The information system (ARIS) put in place by PACE should be made operational with the technical support (on line support, training, advice) from AU-IBAR.

Une mission d'évaluation indépendante composée du Dr Walter MASIGA et du Dr Philippe DURAND s'est rendue au Cameroun du 9 au 21 décembre 2006 pour évaluer la composante nationale du programme PACE.
La mission remercie le ministre du MINEPIA pour lui avoir consacré du temps et apporté des recommandations. Remerciements au Directeur des Services Vétérinaires pour avoir accueilli la mission ; à l'Inspecteur Général et au Directeur des Affaires Générales du MINEPIA pour leurs informations et commentaires. La mission remercie particulièrement le Coordinateur national du PACE pour avoir organisé l'itinéraire, accompagné la mission à travers le pays et pour son hospitalité et son entière disponibilité. La mission remercie aussi toute l'équipe du PACE ainsi que le Directeur Général de LANAVET et son équipe pour avoir fourni de précieuses informations. Enfin la mission exprime sa gratitude à la délégation de l'Union Européenne à Yaoundé pour avoir apportée son support aux activités du PACE.

I. Contexte de mise en oeuvre du PACE au Cameroun

Le *Programme Panafricain de Contrôle des Épizooties* (PACE) est exécuté dans le cadre d'une convention de financement signée le 30 août 1999 entre l'Union Européenne et l'Union Africaine et vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement du secteur de l'élevage en Afrique à travers la création d'un cadre approprié de sécurisation sanitaire. Cette convention entrée en vigueur le 1er novembre 1999 pour une durée de 5 ans devait s'achever le 31 octobre 2004 mais a fait l'objet d'une prolongation sur une période de deux ans après la signature d'un avenant le 5 octobre 2004.

Le financement global du PACE qui était de 72 millions d'Euros a été porté à 77 millions d'Euros. Les objectifs spécifiques du programme sont :

- d'établir des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologique des principales maladies animales ;
- de renforcer les capacités nationales pour organiser des programmes de contrôle des maladies animales techniquement et économiquement justifiés et
- de développer une distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

Le programme coordonné par le *Bureau Interafricain des Ressources Animales* de l'Union Africaine (UA/IBAR) est mis en œuvre dans 30 pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est.

La composante nationale PACE Cameroun a démarré effectivement début 2004 avec un premier versement reçu en décembre 2003. Le budget global après les différentes révisions est de 1500443 Euros (984 226 088 Fcfa). Le projet est à son 4ème devis-programme (le 4ème devis programme est financé sur fonds stabex et permet la poursuite des activités jusqu'en février 2007 pour un montant de 187 0930990)

Devis-programme	Période	Montant	
		Engagé (Fcfa)	Dépensé (Fcfa)
DP 1	1er février 2002 – 31 avril 2004	388.914.209	225.121.031
DP 2	1er novembre 2004 – 31 octobre 2005	262.470.000	223.813.488
DP 3 *	1er novembre 2005 – 31 octobre 2006	373.571.100	196.769.866
DP 4 **	1er mai 2006 – 28 février 2004	187.093.990	

* Non clôturé le taux de réalisation devrait être supérieur à 80%
** Fonds stabex, non clôturé.

Le Cameroun compte un cheptel d'environ 6 millions de bovins, 3,5 millions d'ovins, 4 millions de caprins et 1 million de porcins, 15000 équins, 150000 asins et 31 millions de volailles. Les six maladies jugées prioritaires sont la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine et la maladie de Newcastle. A cette liste est venue s'ajouter la grippe aviaire fin 2005.

Sur les 10 provinces que compte le Cameroun, on considère 5 provinces sur 10 à vocation d'élevage comptant chacune le nombre de département suivant : Nord (4 départements), Extrême Nord (6), Adamaoua (5), Nord-Ouest (7), Est (2), soit environ 24 départements à vocation d'élevage

II. Méthodologie

Les termes de référence de la mission sont détaillés en **Annexe 1**

La méthodologie utilisée pour l'évaluation de la composante PACE Cameroun repose sur les éléments suivants :

- entretiens avec les cadres de la Coordination nationale du programme et de la Direction des services vétérinaires,
- rencontre avec les personnes chargées du suivi du programme à la délégation de la Commission Européenne et à la cellule d'appui à l'ON du FED (représentant l'Ordonnateur National du FED),
- revue des documents concernant le programme PACE Cameroun y compris les rapports d'activités et les rapports de missions,
- visites sur le terrain pour des entretiens avec les responsables régionaux et départementaux du PACE et des services vétérinaires et les agents des postes vétérinaires impliqués dans le réseau de surveillance épidémiologique,
- revue du cadre logique du PACE Cameroun
- Evaluation de l'état d'avancement dans la mise en œuvre des activités à partir des indicateurs de suivi développés par la Coordination régionale du PACE.

L'itinéraire de la mission et la liste des personnes rencontrées figurent respectivement en **annexes 2 et 3**

Il faut rappeler que le programme PACE Cameroun a fait l'objet de deux missions de monitoring de la Commission Européenne (décembre 2004 et octobre 2005). Les rapports de monitoring ont donné les résultats suivants :

Pays	Mois	Année	Pertinence	Efficience	Efficacité	Impact	Viabilité
Cameroun	décembre	2004	B	B	B	B	C
Cameroun	octobre	2005	B	A	B	B	B

a : très satisfaisant ; b : satisfaisant ; c : problèmes ; d : sérieux problèmes

III. Résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation sont présentés en accords avec les objectifs du programme et le cadre logique du PACE Cameroun.

III.1. Progrès réalisés dans la mise en place du système d'épidémiosurveillance

Dans le contexte du PACE, l'épidémiosurveillance des maladies animales est définie comme un système basé sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données de façon systématique et continue afin de pouvoir suivre dans le temps et l'espace le statut sanitaire et les facteurs de risques des populations animales et d'avoir les outils de décision pour prendre rapidement les mesures nécessaires au contrôle des maladies.

III.1.1 Organisation et fonctionnement du réseau d'épidémiosurveillance

Le Cameroun compte 10 provinces découpées en départements (58 au total).
Les services extérieurs du MINEPIA sont composés ainsi :
Chaque région compte un Délégué Provincial qui supervise un Chef de Service Provincial Santé Animale (ou Services Vétérinaires), un Chef Service Provincial Production Animale, un Chef de Service Provincial Pêche et un Chef de Service Provincial Administration et Finance.
Chaque département compte un Délégué Départemental qui supervise un Chef de section Santé Animale (ou Services Vétérinaire), un Chef de section Production Animale, et un Chef de section Pêche.

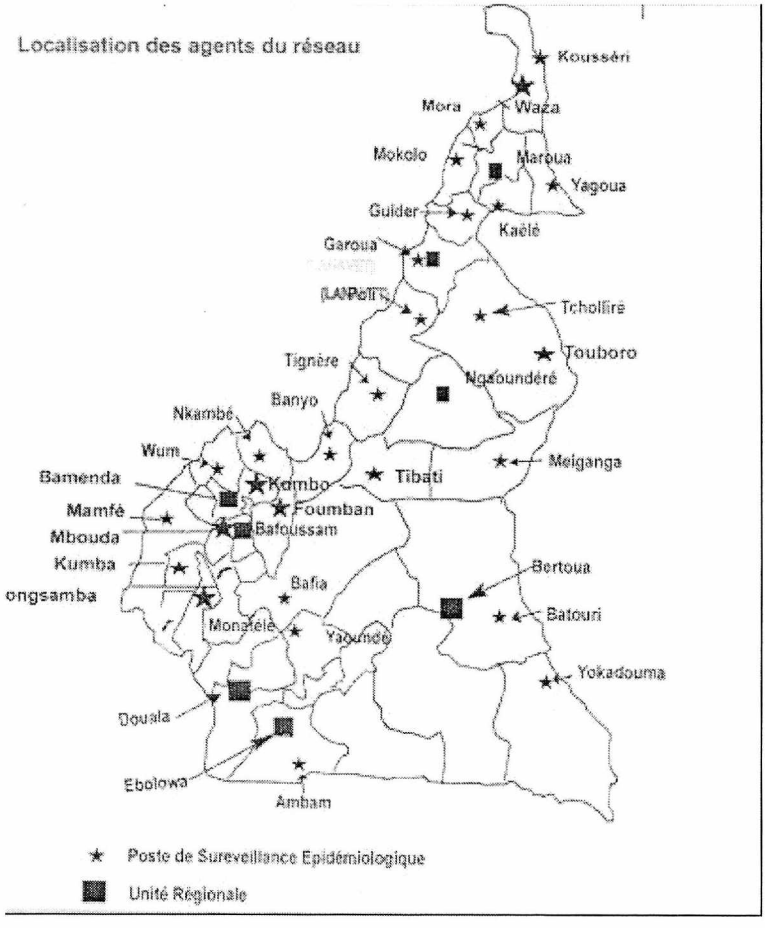
Les 58 départements sont eux-mêmes subdivisés en environ 300 arrondissements. La dernière unité administrative étant le village.

Le réseau PACE Cameroun compte 10 chefs d'unité régionale (tous docteurs vétérinaires) qui supervisent 32 chefs de poste du volet réseau bétail (Ingénieur d'Elevage ou Techniciens d'Elevage - TE - ou Infirmiers Vétérinaires – IV -). Tous les départements n'ont donc pas de chefs de postes, selon les cas, un chef de poste peut couvrir deux départements ou c'est le chef d'unité régional qui couvre les départements sans chef de poste. Il faut noter que tous les départements à forte densité d'élevage ou à intérêt stratégique pour le contrôle des mouvements du bétail et la surveillance des maladies animales sont bien couverts par des chefs de poste.

Les 32 chefs de poste supervisent environ 300 arrondissements gérés par des Délégués d'arrondissements et au niveau des villages, 750 Centres Zootechniques et de contrôle sanitaire vétérinaires gérés par des Chefs de Centre Zootechnique et Vétérinaire
Le chef de l'unité régionale PACE est dans 90% des cas le chef de service provincial de la protection sanitaire et santé publique vétérinaire.

.

De plus le réseau d'épidémiosurveillance comprend 20 postes de surveillance de la faune sauvage avec 20 chefs de poste de surveillance épidémiologique du réseau de la faune sauvage qui appartiennent au Ministère des Forêts et de la Faune.



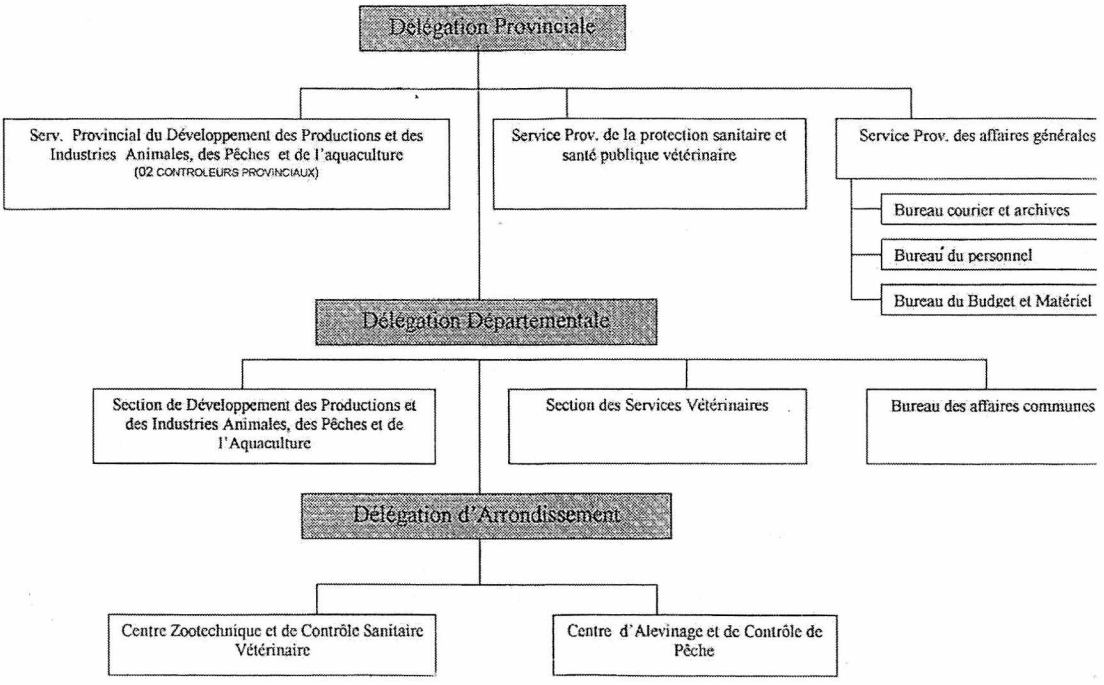
Au niveau central, le PACE Cameroun comprend cinq unités:

- Unité épidémiologie qui assure le suivi des activités de surveillance et encadre les agents de terrain. Cette unité traite aussi les données de terrain et établi les rapports pour l'AU/IBAR et l'OIE
- Unité faune sauvage en charge du suivi des agents de surveillance de la faune sauvage
- Unité laboratoire central au LANAVET à Garoua qui réalise les analyses des prélèvements issus du réseau.
- Unité privatisation

- Unité communication

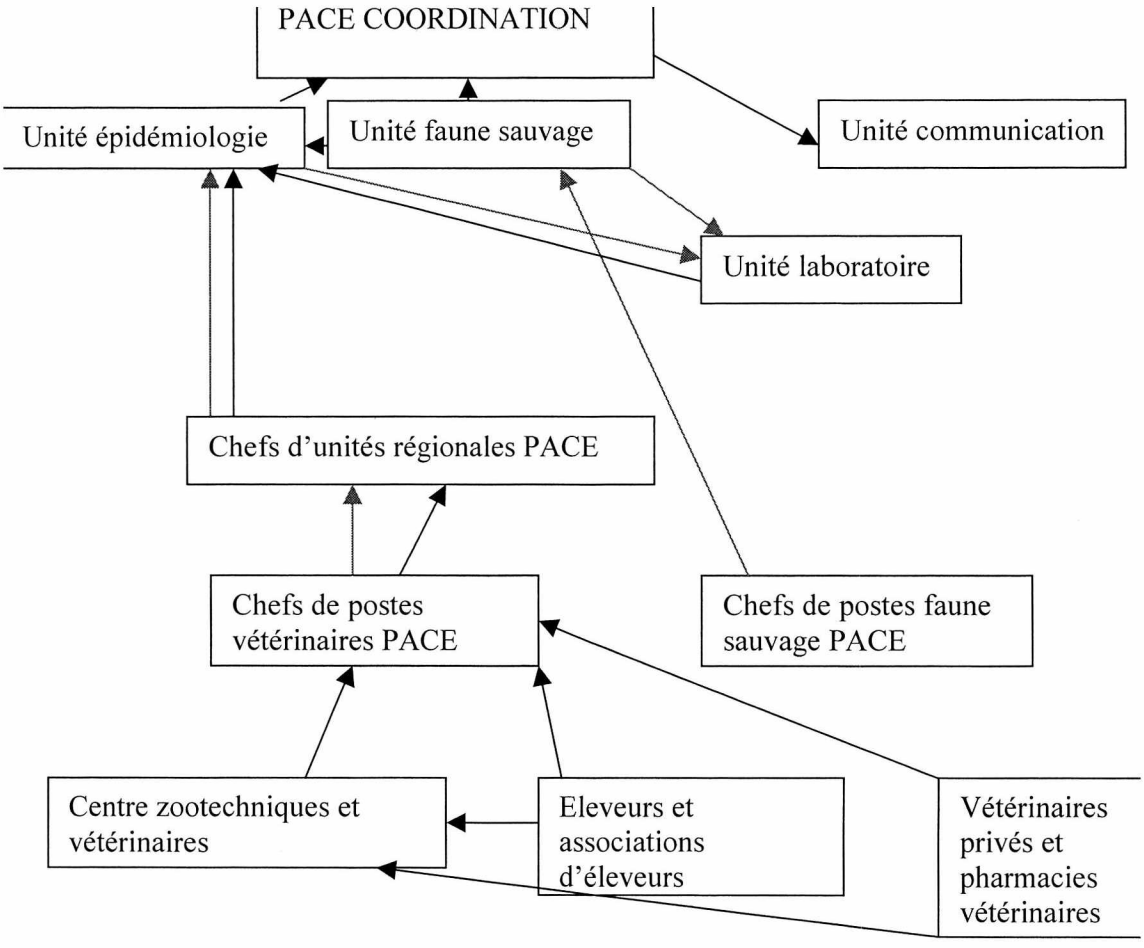
Il faut noter que les autres partenaires de l'élevage : associations d'éleveurs et vétérinaires privés participent aussi aux activités d'épidémiosurveillance en remplissant des fiches en cas de suspicion de maladie et en rendent compte aux chefs de poste.

ORGANIGRAMME DES SERVICES EXTERIEURS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE



III.1.2 Flux des informations sanitaires et valorisations des données

L'unité épidémiologique du PACE à Youndé centralise les informations qui remontent du terrain soit sous forme de rapports mensuels soit sous forme de fiche de déclaration de maladie. En cas d'extrême urgence, les communications se font par téléphone. L'unité d'épidémiologie centralise aussi les prélèvements effectués sur le terrain et les transmet au laboratoire LANAVET. LANAVET transmet ses résultats d'analyse à l'unité d'épidémiologie qui traite l'information. Pour ce qui est de la faune sauvage, les informations remontent sous forme d'un rapport mensuel par l'intermédiaire de l'unité faune sauvage. Les informations sont traitées à Yaoundé en utilisant le système ARIS.



prélèvements ⟶

information (rapports, etc....) ⟶

à noter que l'information descendante suit les mêmes circuits

Les problèmes majeurs sont liés au manque d'équipement de communication, seule la coordination à Yaoundé dispose d'ordinateurs. Les rapports sont envoyés du terrain par transport public, ce qui cause des délais dans la transmission de l'information. Le problème se pose de façon encore plus cruciale pour le transport des échantillons, par la route jusqu'à Yaoundé puis par avion jusqu'à Garoua avec des vols pour le moins aléatoires.

III.1.3 Valorisation des données sanitaires et rapportage externe

Les données zoosanitaires sont analysées au niveau central et rentrées dans le logiciel ARIS, à partir duquel sont produits les rapports pour l'OIE et l'AU/IBAR. Trois bulletins zoosanitaires ont aussi été produits et diffusés aux partenaires.

La mission a noté que le système ARIS n'est installé qu'à Yaoundé et n'est pas utilisé dans les provinces faute de matériel informatique. D'autre part le LANAVET n'utilise pas le système pour intégrer ses résultats d'analyses.

L'installation du système ARIS a été lente et difficile du à des problèmes techniques récurrents et sa non adaptation initiale au découpage administratif camerounais. Des problèmes persistent encore dans l'interface permettant de transmettre les rapports à l'AU/IBAR.

Les agents du PACE n'ont pas reçu de formation au SIG, ce qui limite les possibilités d'exploitations des données. Malgré cela, des cartes du réseau ont été produites regroupant les principales informations disponibles.

.

III.1.4 Laboratoire central vétérinaire LANAVET

Le laboratoire situé à Garoua est totalement impliqué et intégré dans les activités du PACE. La gestion des activités a fait l'objet de protocoles d'accord entre le PACE et le LANAVET.

Dans le cadre du PACE les analyses suivantes ont été réalisées :

- Analyse de 1788 prélèvements de sérum pour la peste bovine
- Analyse de 33 prélèvements de sérum pour la peste des petits ruminants
- Analyse de 180 prélèvements pour autres maladies, majoritairement PPCB
- Participation à l'enquête épidémiologique pour la détermination des sérotypes du virus de la fièvre aphteuse dans la province de l'Adamaoua
- Analyse des prélèvements pour le diagnostic de la grippe aviaire (630 échantillons reçus, 383 analysés, 133 envoyés au centre Pasteur de Yaoundé et 15 envoyés en Italie).

Le laboratoire est en train de s'équiper du matériel permettant la PCR en temps réel, des formations sont en cours.

A noter qu'un laboratoire financé par la FAO a été mis en place à Yaoundé avec vocation d'analyser les prélèvements pour la recherche de la Peste Porcine Africaine. Il semble qu'il ne soit plus fonctionnel à ce jour.

L'activité majeure du laboratoire reste la production de vaccins.

Il existe des laboratoires provinciaux et départementaux mais qui sont réduits à leur plus simple expression (bâtiments) et ne sont pas fonctionnels.

III.1.5 Etablissement des indicateurs de performances

Les indicateurs de performance ne sont pas utilisés de manière systématique mais une réflexion est en cours à ce sujet.

III.1.6 Viabilité du réseau d'épidémiosurveillance

Le réseau d'épidémiologie a été établi sur une période courte donnant la priorité aux zones frontalières et aux zones à forte population animale. Le flux d'information est bien géré avec une forte centralisation de l'information. Les rapports mensuels sont produits régulièrement tant par l'unité d'épidémiologie que par l'unité de faune sauvage. Il faut noter que ce réseau est relativement récent du au démarrage tardif du PACE Cameroun et nécessite d'être renforcé, en vue d'assurer la surveillance et le contrôle des maladies prioritaires.

Le système doit se doter de moyens de communication pour permettre une remontée rapide de l'information en situation de crise. La réorientation du réseau vers un système d'alerte est en cours suite aux cas de grippe aviaire début 2006.
Dans l'état actuel des choses, même si le gouvernement est sensibilisé à l'importance du réseau, aucun budget suffisant n'a été attribué à son fonctionnement. L'état devra amplifier son effort et le réseau devra trouver des fonds extérieurs pour continuer à se développer et à s'adapter.

III.2. Etat d'avancement dans le processus d'éradication de la peste bovine

- Dernière épidémie, 1984
- Dernier cas clinique, 1986
- Arrêt de la vaccination, 1999
- La surveillance a débuté avec le PACE en 2004
- Un plan d'échantillonnage a été établi et mis en place en 2005 et 2006
- Le dossier pour l'obtention du statut "indemne de peste bovine maladie" a été envoyé à l'OIE seulement en décembre 2005 après la réunion du comité technique.

La commission de l'OIE statuera sur le dossier du Cameroun en mars 2007.

- Pour l'obtention du statut indemne d'infection, la surveillance active et passive du bétail et de la faune sauvage doit continuer. La principale difficulté est que les agents faune sauvage ne disposent pas de matériel pour la télé anesthésie ni de la formation à cette technique ; de plus ils sont sous équipés en matériel roulant et matériel d'observation. Une mission de l'AU/IBAR par le Dr Wambua est prévue en janvier pour renforcer les capacités des agents. D'autre part, il faudra continuer l'effort de sensibilisation des guides de chasse à l'importance de leur collaboration pour prélever des échantillons sur les animaux abattus pendant la saison cynégétique.

III.3. Stratégies élaborées et mises en place pour contrôler les autres maladies prioritaires

Les autres maladies prioritaires au Cameroun sont la PPCB, la Fièvre Aphteuse, La Peste des petits ruminants, la Peste porcine africaine, la maladie de Newcastle et la grippe aviaire.

- **PPCB**: grâce au réseau d'épidémiosurveillance du PACE, des foyers de PPCB dans le Nord et l'Extrême nord ont pu être diagnostiqué précocement. Des vaccinations en anneaux ont été organisées autour de ces foyers. Les éleveurs sont sensibilisés à l'importance de la maladie. Les animaux porteurs sont traités à l'oxytétracycline 20%

et marqués d'un P pour être abattus plus tard. Il existe un système de vaccination obligatoire et payant contre la PPCB, mais qui ne fonctionne pas bien en pratique car les éleveurs ne présentent pas tous les animaux à la vaccination et il semble que dans certain cas la vaccination n'est pas pratiquée selon les règles de bonnes pratiques. Une stratégie complète est en cours d'élaboration.

- **FA:** suite à des analyses de liquide aphteux dans la province de l'ADAMAOUA, les sérotypes A,O et SAT 2 ont été identifies. Une collaboration avec l'institut du Botswana pour la production de vaccins est en train de se mettre en place. Les éleveurs sont très sensibilisés sur la maladie qui, par l'acuité de ses cas cliniques, cause des pertes importantes.

- **PPA:** pas de plan de lutte mais une réflexion est en cours avec le programme de développement de l'élevage porcin. A noter que la partie nord du pays est indemne de PPA et que les mouvements de porcs du sud vers le nord sont interdits.
- **PPR:** quelques analyses ont été effectuées, avec diagnostic différentiel de la PPCC.
- **Grippe Aviaire:** un plan d'urgence est en place avec un comité interministériel. La surveillance est continue a travers tout le réseau PACE. Le plan de lutte est en train d'être financé à travers différentes agences internationales et centralisé au niveau du PNUD.

A noter que la dermatose nodulaire fait aussi partie des maladies suivies par le réseau. La tuberculose et la brucellose devraient aussi être ajoutées à la liste des maladies prioritaires car ces deux zoonoses sont fréquemment diagnostiquées et préoccupent les éleveurs. Une collaboration devra être trouvée avec le ministère de la santé ; en particulier pour la lutte contre la tuberculose.

III.4. Amélioration de l'accessibilité des éleveurs aux médicaments et services vétérinaires

- L'exercice privé de la profession vétérinaire est une réalité au Cameroun avec 51 vétérinaires exerçant en clientèle privée. Mais l'absence de mandat sanitaire est un frein au développement de la profession.
- Les vaccinations obligatoires contre la PPCB, les deux charbons et la septicémie hémorragique sont faites par les agents de l'état avec une efficacité mitigée.
- Les vétérinaires privés ont été intégrés dans le réseau d'épidémiosurveillance du PACE et l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun a reçu du PACE du matériel informatique pour améliorer le fonctionnement de son bureau.

III.5: Procédures administratives et financiers mises en oeuvre

Toutes les instances sont en place: comité technique et comité de pilotage. Le comité de pilotage s'est réuni en septembre 2006 pour la première fois, une deuxième réunion est prévue en février 2007. Les procédures financières sont validées par la cellule d'appui à l'ON. Aucun problème financier majeur n'a été constaté. Les DP1 et DP2 ont été cloturés et les DP3 et DP4 sont en cours d'éxécution.

Deux missions de monitoring ont été faites par l'union européenne (voir en **II**)

Diverses missions d'appui technique par le bureau régional du PACE à Bamako ont été effectuées.

III.6: Visibilité

La mission a pu noter que des efforts particuliers de communication ont été faits pour faire connaître le PACE Cameroun et ses activités. Tous les moyens médiatiques disponibles ont été utilisés : radio, bulletins d'information, posters, stickers, émission télévisée, CD rom, site internet. La visibilité du PACE est évidente dans toutes les régions et toutes les institutions d'élevage. Le PACE a aussi contribué aux bulletins d'information de la FAO qui lui a ouvert son espace.

III.7: Etat d'application des recommandations des réunions et ateliers du PACE

Ce chapitre fait le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations adoptées à l'occasion des réunions annuelles de coordination du PACE et des ateliers thématiques organisés par le PACE.

Réunions annuelles de coordination du PACE

Lieu et date	Objet des recommandations	Etat de réalisation
Yaoundé, juin 2004	Valider les cadres logiques élaborés et négociés lors de la réunion annuelle de coordination afin de préparer le plan global (sur 2 ans) et le devis-programme de l'année 1 de la phase d'extension.	Réalisé
	Procéder sans délai à la clôture des devis-programmes exécutés et au dégagement des reliquats de fonds.	Réalisé.
	Mettre en œuvre la recommandation adoptée à l'occasion du sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine à Maputo en juillet 2003 relative à l'allocation de 10% du budget national à l'agriculture en veillant à ce que la part de l'élevage soit suffisamment prise en compte, ainsi que les recommandations adoptées à l'occasion des réunions organisées par le PACE à Cotonou en juin 2002 et à Addis-Abeba en mars 2004	Non encore réalisé
	Exploiter effectivement le logiciel PID/ARIS pour la gestion et la capitalisation de l'information zoosanitaire	partiellement réalisé car le système n'est pas fonctionnel.

III.7.2. Ateliers thématiques

Lieu et date	Recommandations	Etat de mise en oeuvre
Atelier sur les plans d'urgence et la procédure OIE		
	Finaliser un plan d'urgence sur la peste bovine et l'envoyer à l'unité d'épidémiologie du PACE pour observations.	Réalisé
	Renforcer le fonctionnement des services vétérinaires et maintenir une chaîne de commande.	réalisé

Abidjan, fév. 2002	Porter une attention plus soutenue sur les mouvements du bétail en actualisant les connaissances sur les voies de passage (commerce et transhumance) et adopter un système de contrôle approprié	réalisé

Atelier sur les stratégies de contrôle de la PPCB

Accra, fév. 2003	Réactualiser les données épidémiologiques et socio-économiques sur la PPCB	Réalisé partiellement pour le volet épidémiologie
	Elaborer un document provisoire de politique et de stratégies de contrôle de la PPCB au niveau national	Non réalisé, en cours de réflexion

Atelier régional de validation des stratégies de contrôle de la PPCB

Conakry, fév. 2004	Vérifier l'absence de la PPCB par une surveillance active incluant des enquêtes sérologiques et au niveau des abattoirs.	réalisé
	Assurer un contrôle strict des mouvements du bétail (en interne et transfrontalier)	Contrôle partiel des mouvements
Conakry, fév. 2004	Mettre en place un plan d'intervention d'urgence	En cours de réflexion
	S'engager dans la procédure OIE pour l'obtention du statut de pays indemne de PPCB.	Non encore appliqué.

Lieu et date	Recommandations	Etat de mise en oeuvre

Atelier régional d'optimisation du fonctionnement des réseaux

Dakar, août 2004	Mettre en œuvre les mesures clé destinées à optimiser le fonctionnement des réseaux et qui portent principalement sur l'élaboration des chartes de fonctionnement des réseaux, l'élaboration des protocoles de surveillance des maladies prioritaires, le renforcement de l'animation au niveau des composantes du réseau, la diversification et l'intensification des moyens de communication, l'amélioration des procédures de collecte et d'acheminement des prélèvements, le renforcement de la fonctionnalité des laboratoires nationaux, l'exploitation effective du PID et le renforcement de l'implication des partenaires dans le réseau	Réalisé en majeure partie, reste à améliorer la communication et l'utilisation de ARIS
	Mettre en œuvre les indicateurs de performance communs adoptés au cours de l'atelier tout en gardant la possibilité de compléter par des indicateurs de performance spécifiques au réseau de chaque pays	Non encore réalisé completement.
	Identifier, pour chacun des indicateurs, les données à collecter, les valeurs attendues et les fréquences de calcul ; et transmettre les résultats de ce travail à l'unité d'épidémiologie du PACE	Non encore réalisé.
	Promouvoir en Afrique centrale et de l'Ouest la collecte des sérums de chasse tout en privilégiant les opérations de capture par les équipes régionales, dans les écosystèmes à forte densité.	En cours, mission d'appui prévue en Janvier
	Mettre rapidement à disposition les informations pertinentes et nécessaires à l'achèvement des analyses économiques des réseaux de surveillance épidémiologique afin de démontrer et convaincre les décideurs de la nécessité d'augmenter les financements des services vétérinaires.	En cours

Atelier régional l'atelier régional de coordination des laboratoires nationaux et régionaux des pays participant au PACE

	Finaliser les rapports sur la surveillance épidémiologique sérologique peste et les envoyer à l'unité d'épidémiologie du PACE au plus tard le 8 octobre 2004.	Réalisé en 2006
Accra, sept. 2004	Suspendre l'utilisation du kit immuno-diffusion en gélose et du kit peste porcine africaine	Non réalisé
	Faire analyser systématiquement les sérums provenant de faune sauvage tués à la chasse par les laboratoires de référence (régional ou mondial)	Seulement 7 échantillons analysés
	Nommer un Responsable Qualité dans les laboratoires qui n'en disposent pas encore	Réalisé.
Accra, sept. 2004	Exploiter le logiciel ARIS pour la gestion des données de laboratoire.	Non réalisé.
	Impliquer les représentants des laboratoires nationaux dans la confection des devis-programmes pour que leurs préoccupations soient prises en compte.	Réalisé.
	Associer les agents de laboratoire dans les équipes chargées de la collecte des sérums sur le terrain afin d'en améliorer la qualité.	Réalisé.

IV Revue du cadre logique:

Cadre logique de PACE Cameroun

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global : Contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement du secteur de l'élevage en Afrique à travers la création d'un cadre approprié de sécurisation sanitaire.			
Objectifs spécifiques : Renforcement des capacités nationales, notamment en matière de surveillance des maladies animales, pour favoriser une meilleure formulation des politiques de contrôle des maladies prioritaires et un meilleur accès au marché du bétail. Eradication de la peste bovine de manière vérifiable et le contrôle des autres épizooties Amélioration de l'accessibilité des éleveurs aux services et médicaments vétérinaires			

Résultats attendus:	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Niveau de réalisation
1. Le réseau de surveillance des maladies animales est entièrement opérationnel, produisant des résultats exploitables sur les maladies prioritaires et est financé en grande partie par des ressources nationales.	Nombre de postes de surveillance fonctionnels dans le pays. Nombre de suspicions déclarés et investigués, nombre et taux d'exploitabilité de prélèvements analysés au laboratoire, nombre et qualité des rapports zoo-sanitaires, nombre et nature des équipements affectés aux agents vétérinaires du réseau; les factures des dépenses de fonctionnement du réseau (carburant, lubrifiants, assurance et entretien des moyens de déplacement, frais de déplacement, maintenance de la chaîne du froid, matériels de prélèvement, fiches, frais d'acheminement des prélèvements, diagnostic de laboratoire, traitements et la production/diffusion des résultats, etc) sont pris en charge sur le budget régulier de l'Etat à hauteur de 75% au moins en année 2 de l'extension.	Rapports zoosanitaires, budgets des services vétérinaires	**Partiellement réalisé**, le réseau doit être étendu et reconnu officiellement, la volonté politique de soutenir le réseau est présente au niveau du gouvernement mais le budget affecté reste insuffisant pour maintenir ses activités
2. Le pays est reconnu indemne de la peste bovine (maladie) par l'Office International des Epizooties (OIE)	Déclaration officielle de l'OIE concernant le statut sanitaire du pays	Site internet : www.oie.int Rapport annuel OIE : 'Diplôme' officiel OIE	Dossier envoyé la commission de l'OIE se prononcera en mars 2007
3. La PPCB est mieux contrôlée dans le pays.	Prévalence et incidence de la maladie, Nombre de bovins vaccinés	Rapports zoosanitaires base de données (PID/ARIS)	La maladie est mieux connue le plan de lutte est en cours d'élaboration
4. La PPA, la PPR, la Fièvre Aphteuse, la Newcastle et la Grippe Aviaire sont mieux contrôlées dans le pays.	Nombre de foyers enregistrés par année, nombre d'abattages sanitaires et nombre d'éleveurs indemnisés.	Rapports zoosanitaires base de données (PID/ARIS)	Les maladies sont mieux connues et des plans de lutte sont en cours d'élaboration. Malgré

			l'absence d'un fond d'urgence spécifiques des ressources sont mobilisables
5. Le pays dispose d'un environnement favorable à l'exercice privé de la profession vétérinaire et en accord avec les normes de qualité des services vétérinaires préconisées par l'OIE.	Législation vétérinaire, réformes apportées dans l'organisation et les missions des services vétérinaires, évolution du budget	Textes officiels, budgets annuels des services vétérinaires, rapports d'activités des services vétérinaires.	Décret d'application de la loi instaurant le mandat sanitaire toujours pas signé
Activités :			
1.1 Améliorer et formaliser les procédures de collecte et de transmission des informations et des prélèvements entre les agents de terrain (réseau) et le niveau central, d'analyses de laboratoire et de prise en charge des foyers.			réalisé
1.2 Renforcer l'animation du réseau lors de visites régulières de la cellule d'animation ou de l'équipe mobile multidisciplinaire (d'animation / sensibilisation / communication, de confirmation de diagnostic clinique, de prélèvement) et réaliser un suivi rapproché des activités des agents (visites de troupeaux, qualité et quantité des rapports, quantité et qualité des prélèvements, suspicions légitimes confirmés (et infirmés) cfr: indicateurs de performance des réseaux - PACE (CSU-PEU).			réalisé
1.3 Exploiter le PACE Integrated Database (PID) ou sa version améliorée dénommée ARIS (Animal Ressource Information System) au niveau de l'unité centrale du réseau (saisie informatisée des données, réalisation de rapports d'analyse préétablis dans le PID), harmoniser les fiches actuellement utilisées par le réseau aux exigences du logiciel PID, produire des circulaires et des rapports sanitaires à envoyer à l'OIE, à l'IBAR et aux pays voisins et développer la publication régulière d'une cartographie (SIG) zoosanitaire pour les maladies prioritaires.			Partiellement réalisé. Personnel non formé à l'utilisation du SIG
1.4 Concevoir et mettre en application des indicateurs de performance pour encourager (méritocratie) et suivre le travail des acteurs du réseau, en impliquant l'appréciation d'associations d'éleveurs et en accord avec une charte de fonctionnement du réseau.			En cours de réflexion, mais sanctions en cas de non remise des rapports mensuels
1.5 Favoriser l'intégration de l'ensemble des agents de postes étatiques et d'autres agents relais (vétérinaires privés, agents forestiers, marchands de bestiaux, bouchers) dans les activités de surveillance des maladies animales			réalisé

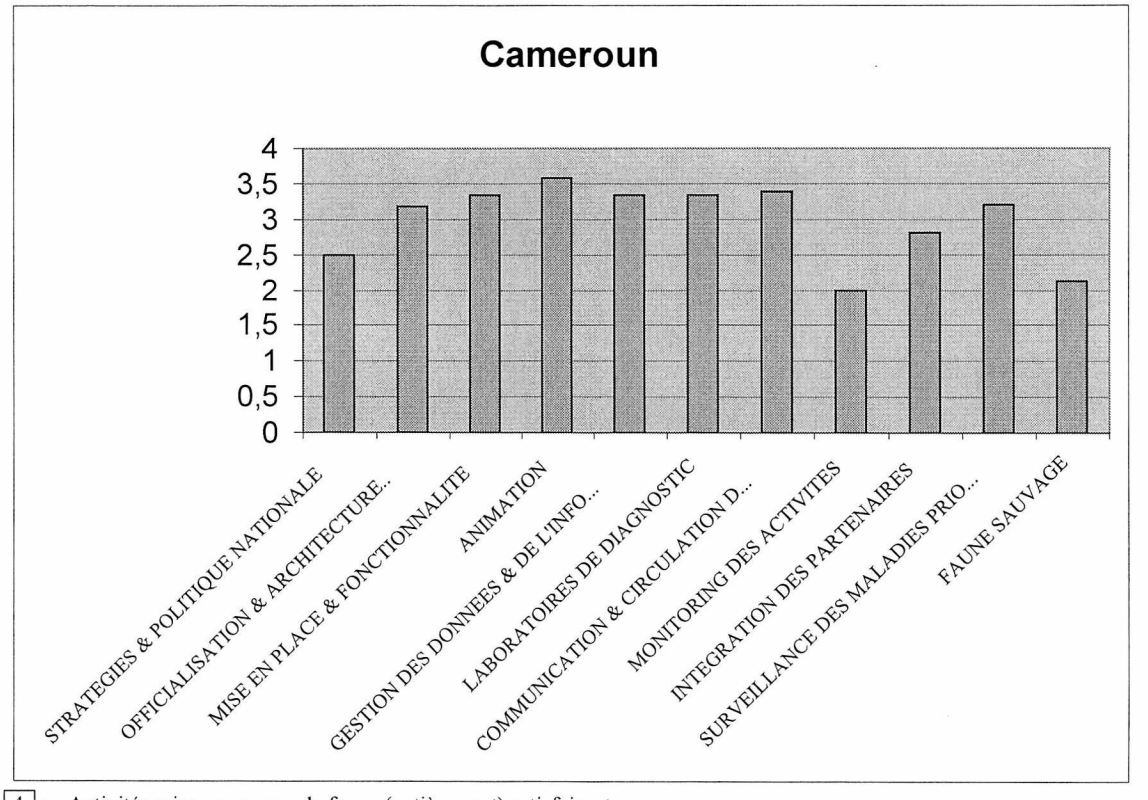
1.6 Exploiter les études coût - bénéfice économiques du financement des réseaux réalisées en rapport avec l'unité d'économie du PACE pour évaluer le financement nécessaire au fonctionnement du réseau, et prendre les dispositions nécessaires pour sa prise en charge progressive par des ressources nationales.		Forte sensibilisation de l'état suite à la grippe aviaire
1.7 Préparer et défendre sous l'autorité du Ministre de l'Elevage, les dossiers destinés à la revalorisation du budget alloué par le Gouvernement pour le fonctionnement du réseau.		Lobbying en cours
1.8 Favoriser une collaboration étroite avec les institutions nationales voire internationales de santé humaine afin de partager les informations sanitaires et conjuguer les efforts de prévention des zoonoses.		Partiellement (Grippe Aviaire)
2.1 Réaliser les enquêtes cliniques et sérologiques sur le bétail et sur la faune sauvage sensible.		Partiellement (bétail seulement)
2.2 Elaborer et soumettre à l'OIE un rapport sur les résultats de la surveillance du bétail et de la faune sauvage en vue de l'obtention du statut de pays indemne de peste bovine (maladie).		Réalisé
3.1 Elaborer, faire approuver par les autorités de l'Elevage et mettre en oeuvre un plan stratégique de contrôle de la PPCB, en accord avec les recommandations faites par les consultations techniques du PACE et de la FAO, ainsi que les orientations de l'OIE pour l'obtention du statut de pays indemne de la PPCB.		En cours de réflexion
3.2 Renforcer le dispositif de contrôle sur le terrain (réseau), dans les abattoirs et aires d'abattages, dans les (aéroports et aux frontières, réaliser une surveillance passive et active du cheptel, couplée à un dispositif de réaction rapide avec les mesures de police sanitaire appropriées.		Partiellement réalisé
3.3 Renforcer les capacités de diagnostic de la PPCB (M. mycoides) au niveau du laboratoire central et réaliser des contrôles internes et externes de qualité.		Réalisé
4.1 Poursuivre la sensibilisation des populations sur les mesures de prévention de la PPA et la conduite à tenir en cas de suspicion ou de foyer (contrôle voire interdiction des mouvements de porcs et produits d'origine porcine, contrôle des abattages).		Réalisé
4.2 Concevoir sous la supervision du Directeur des Services vétérinaires un programme de lutte contre la PPA basé sur une analyse de risque et ciblé sur les zones à risque et rechercher les appuis financiers de l'Etat et des bailleurs de fonds pour sa mise en oeuvre.		En cours avec le programme de développement de la filière porcine
5.1 Analyser l'organisation actuelle des services vétérinaires et les textes législatifs et réglementaires en vigueur et proposer les adaptations nécessaires en conformité avec les normes de qualité des services vétérinaires de l'OIE.		En cours avec mission OIE décembre 2006

5.2 Favoriser l'intégration des vétérinaires privés dans les activités de surveillance des maladies animales (mandat sanitaire pour la surveillance active)			Partiellement Pas de mandat sanitaire

La Mission estime le taux de mise en oeuvre des activités a plus de 75%.

V: Evaluation du programme PACE Cameroun à l'aide des indicateurs de suivi

V.1 Evaluation technique du réseau d'épidémiosurveillance au Cameroun basé sur les 67 indicateurs de suivi



4 : Activités mises en œuvre de façon (entièrement) satisfaisante.
3 : Activités moyennes ou en progression
2 : Activités en démarrage ou insuffisamment mises en œuvre.
1 : Activités non encore mises en œuvre.

Le score global pour le Cameroun est de 3,01 en utilisant les 67 indicateurs de suivis développés par l'AU/IBAR. Ceci reflète un ensemble d'activités mises en œuvre de façon satisfaisante et en progression. Les points restant à améliorer sont en priorité :

- Surveillance de la faune sauvage

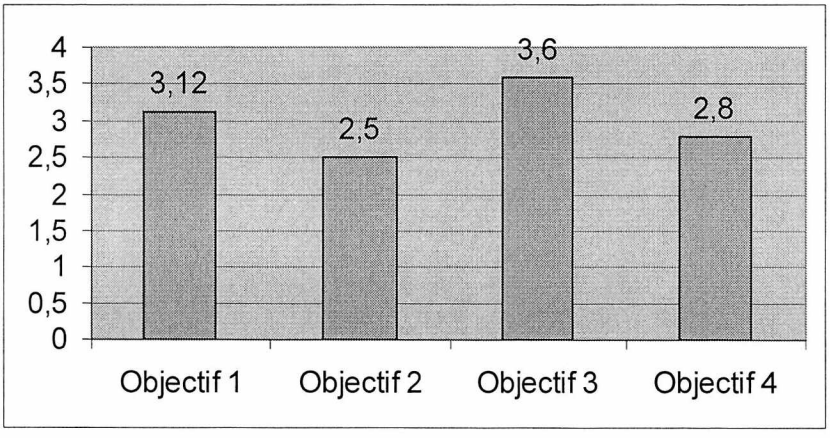
- Elaboration d'un document de stratégie pour la lutte contre les maladies animales prioritaires
- Mise en place effective des indicateurs de performance

Le détail des scores est en **annexe 4**

V.2 Evaluation des progrès du PACE Cameroun base sur les 37 indicateurs de suivi

Les 37 indicateurs sont utilisés pour évaluer les résultats atteints pour les objectifs suivants :

Objectif I : Développement des capacités nationales d'analyse et d'action dans les domaines de l'épidémiologie, la santé animale, la communication et la gestion de projets
Objectif II : Amélioration de l'accessibilité et de la distribution des médicaments et des services aux éleveurs
Objectif III : Lutte contre la peste bovine
Objectif IV : Contrôle de la PPCB et des autres épizooties



- Objective 1: Le réseau est en place mais doit être renforcé, la communication peut être améliorée par la mise en place de moyens informatiques entre les provinces et le siège du PACE à Yaoundé. Le manque de moyens SIG est un handicap pour la cartographie des maladies.

- Objective 2: l'octroi du mandat sanitaire aux vétérinaires privés doit être une priorité

- Objective 3: L'accent doit être mis sur la surveillance de la faune sauvage.

- Objective 4: Les réflexions en cours doivent aboutir à des plans de lutte bien élaborés et mis en œuvre.

Les détails des scores sont en **Annexe 5**

VI Conclusions de la Mission:

VI.1: Réseau d'épidémiosurveillance

Le PACE Cameroun a débuté ses activités tardivement en 2004 alors que globalement le programme PACE avait été lancé en 1999. Malgré cela, dans une période de temps limitée, PACE Cameroun a pu établir un réseau de surveillance épidémiologique fonctionnel dans le pays. Etant données les contraintes de temps, la priorité a été donnée aux régions frontalières et aux départements à forte densité de population animale, laissant certaines provinces seulement partiellement couvertes par le réseau. Pour la même raison, le réseau de surveillance épidémiologique de la faune sauvage a été établi tardivement et nécessite d'être renforcé pour être totalement opérationnel.

Le système de collecte des données épidémiologiques et de rapportage mensuel fonctionne bien malgré le manque de moyens informatiques et de communication au niveau des unités provinciales du PACE. Le système ARIS est utilise pour le traitement des données et l'édition des rapports destinés à L'OIE et à L'AU-IBAR, mais l'utilisation de ce logiciel n'est pas optimisée due à des problèmes techniques récurrents.

VI.2: Progrès réalisés dans l'éradication de la peste bovine

Malgré le fait que la dernière épidémie connue de peste bovine date 1983 et que la vaccination contre cette maladie a cessé en 1999, le dossier préparé en vue d'obtenir le statut de pays indemne de Peste Bovine (maladie) n'a été soumis à l'OIE qu'en décembre 2005, du au démarrage tardif du PACE. La session de l'OIE qui se tiendra en mars 2007 a Paris délibérera et rendra sa décision concernant le statut du Cameroun par rapport à cette maladie. Les prélèvements de sang pour la surveillance active de la Peste Bovine continuent d'être effectués sur les bovins mais ceux sur la faune sauvage n'ont pas encore été mis en œuvre par faute de moyens techniques. Un plan d'urgence concernant la Peste Bovine a été développé.

VI.3: Stratégie pour le contrôle de la PPCB et des autres maladies prioritaires

Des stratégies pour le contrôle des maladies contagieuses prioritaires sont en cours d'élaboration mais ne font pas l'objet d'un document formel, à l'exception de la grippe aviaire où un comite interministériel a été mis en place. La mission a constaté avec intérêt que l'ensemble des partenaires étaient en phase de concertation pour établir des stratégies concernant la Fièvre Aphteuse, la Peste Porcine Africaine et la PPCB.

VI.4: Organisation des services vétérinaires intégrant la privatisation

La mission a noté avec satisfaction que le PACE avait apporte une contribution majeure au renforcement des services vétérinaires du Cameroun. Il est particulièrement encourageant de constater que la mise en place des activités du PACE à permis d'améliorer considérablement

les relations entre les professionnels vétérinaires et les éleveurs qui apprécient les services rendus.
Le secteur privé vétérinaire est en expansion mais surtout dans les zones à fort potentiel économique (centres urbains et zone d'élevage intensif avicole ou porcin) mais l'absence de mandat sanitaire constitue un handicap majeur à l'intégration des vétérinaires privés dans les services vétérinaires aux éleveurs.
La mission a pu d'autre part constater que la mise en œuvre du PACE avait renforcé les relations entre les différents acteurs du secteur de l'élevage avec notamment les vétérinaires privés et les associations d'éleveurs qui participent activement au réseau d'épidémiosurveillance.

VI.5: Niveau d'intégration du PACE dans les services vétérinaires nationaux

La mission a pu constater que le PACE est totalement intégré au sein des services vétérinaires à tous les niveaux, par exemple, les chefs d'unités provinciales du PACE sont aussi les chefs de service provinciaux de la protection sanitaire et santé publique vétérinaires du MINEPIA.

VI.6: procédures financières et administratives

La mission a constaté avec satisfaction que les procédures de gestion des fonds EDF et du gouvernement camerounais avaient été suivies de façon satisfaisante pendant la période de mise en œuvre du PACE.

VI.7: communication et visibilité

La mission prend note du fait que de gros efforts de communications ont été fait pour faire connaître les activités du PACE à tous les partenaires de l'élevage, en utilisant tous les media disponibles (radio, télévision, bulletins d'information, site Internet,etc..). Toutes les personnes rencontrées sur le terrain par la mission avaient une bonne connaissance du PACE et de ses activités.

VI.8: Conclusion générale

La mission reconnaît que l'équipe du PACE Cameroun a effectué un remarquable travail en très peu de temps et a besoin d'un support supplémentaire pour renforcer les acquis et consolider les activités du PACE. Au vu de ces résultats la mission ne peut que regretter la tardive mise en œuvre du programme. Après revue du cadre logique et utilisation des indicateurs de performances développés par L'AU-IBAR la mission peut conclure que les objectifs du PACE au Cameroun ont été atteints à plus de 75% et que le ratio fonds utilisés sur fonds engagés peut être provisoirement évalué à 70% en attendant les comptes de clôture définitifs du dernier devis programme.

VII: Recommandations

1) Le réseau d'épidémiosurveillance établi par le PACE a besoin d'être renforcé et réorganisé en tenant compte des stratégies de lutte contre les maladies prioritaires, en particulier la grippe aviaire. Le réseau doit être réorienté de façon à permettre une circulation rapide de l'information et une plus grande réactivité pour faire face aux

situations d'urgence. Des postes de surveillances épidémiologiques supplémentaires devront être mis en place pour assurer une couverture effective du réseau sur tout le pays.

2) La sensibilisation du gouvernement à l'importance de la surveillance et du contrôle des maladies animales devra être intensifiée dans le but d'obtenir du ministère des finances des fonds suffisants pour assurer la pérennité du réseau d'épidémiosurveillance et conserver les acquis du PACE. Pour faciliter ce financement, le Directeur des Services Vétérinaires doit tout mettre en œuvre rapidement pour obtenir la reconnaissance officielle du réseau d'épidémiosurveillance..

3) En attendant que le gouvernement mobilise les crédits nécessaires au financement des activités mise en place par le PACE, la délégation de l'Union Européenne devra donner les orientations nécessaires pour que les fonds destinés à la lutte contre la grippe aviaire puissent être préférentiellement utilisés pour couvrir les dépenses de fonctionnement du réseau d'épidémiosurveillance. En parallèle d'autres sources de financements devront être recherchées auprès des bailleurs de fonds internationaux.

4) La poursuite des procédures OIE en vue de l'obtention du statut de pays indemne de peste bovine (infection) doit être une priorité. Dans ce but, la surveillance active de la faune sauvage doit être mise en place et pour ce faire le PACE devra se donner les moyens d'assurer la formation de ses chefs de postes faune sauvage et de les doter du matériel et des moyens de déplacement nécessaires à cette activité. La collaboration avec les guides de chasse devra être renforcée pour permettre d'accroître le nombre de prélèvements sur les animaux abattus pendant la saison de chasse.

5) Les stratégies de lutte contre les maladies prioritaires doivent faire l'objet d'un document et doivent être intégrées au sein d'une politique générale de lutte contre les maladies animales au niveau national. Pour les maladies contrôlées par la vaccination, un effort particulier de sensibilisation des éleveurs à l'importance de la vaccination devra être fait. De plus il serait souhaitable que l'état fasse respecter la vaccination annuelle et obligatoire. Le fait que les éleveurs soient très concernés par la fièvre aphteuse et demandent des moyens de lutte, doit pousser au développement urgent d'un vaccin contre cette maladie, utilisant les souches isolées dans le pays. La probable acceptation du vaccin fièvre aphteuse par les éleveurs devra servir de levier pour mettre en œuvres les autres vaccinations en particulier la PPCB.
Il serait souhaitable que l'équipe du PACE prépare un document contenant les grandes lignes de la stratégie ainsi que les activités prévues pour 2007, le soumette à discussion avec l'ensemble des partenaires lors de la réunion de clôture du PACE et le fasse circuler au sein du MINEPIA.

6) La tuberculose et la brucellose doivent être ajoutées sur la liste des maladies prioritaires, ces deux zoonoses étant fréquemment diagnostiquées dans le pays. Un rapprochement devra être fait avec le ministère de la santé pour partager les informations relatives à la prévalence de la tuberculose et mettre en commun des moyens pour contrôler la maladie.

7) Il serait souhaitable de renforcer les moyens de communication entre les provinces et l'unité centrale du PACE avec un équipement informatique et une connexion Internet, dans le but d'accélérer la circulation de l'information et le rapportage.

8) Une réflexion doit être menée sur l'organisation des laboratoires d'analyses vétérinaires au Cameroun. Les laboratoires provinciaux et départementaux doivent être réhabilités pour permettre les analyses de base (avec au moins un microscope pour faire le diagnostic des affections parasitaires) et servir de centre de transit pour les échantillons collectés sur le terrain avant envoi au laboratoire de référence LANAVET.
Le laboratoire de Yaoundé financé par la FAO et destiné au diagnostic de la peste porcine doit devenir effectivement fonctionnel, il serait souhaitable qu'il puisse aussi faire le diagnostic d'autres maladies si son équipement le permet.
Le retour d'information sur les résultats d'analyses effectuées par LANAVET aux vétérinaires de terrain doit être amélioré.

9) Le mandat sanitaire pour les vétérinaires privées doit être mis en place de manière prioritaire pour faciliter l'accession aux services vétérinaires dans les zones rurales à faible potentiel économique où il n'y a pas de vétérinaires privés.

10) L' AU-IBAR doit favoriser les relations entre les responsables du PACE des pays frontaliers dans le but d'améliorer la coordination dans la lutte contre les maladies animales.

11) Le système d'information ARIS, pour être totalement opérationnel doit bénéficier d'une assistance technique de l' AU-IBAR.

Annexes

Annexe 1: Termes de référence de la mission

Termes de référence

Mission appui technique court - terme

"Réalisation de missions d'évaluations externes dans quatre pays membres du PACE."

Durée : 84 jours/personne en total

60 jours on-site (y compris le briefing à Nairobi et Bamako) + 8 jours de voyage + 16 jours pour l'élaboration de l'aide mémoire et du rapport d'évaluation finale.

Soumission du rapport : le rapport préliminaire devra être fourni en français ou en anglais, selon la langue officielle du pays faisant l'objet d'évaluation, dans les 15 jours ouvrables après la fin de la mission, en quatre copies reliées, à la coordination du Programme PACE á Nairobi

Le rapport devra contenir un' *executive summary'* de maximum 4 pages, rédigé en anglais pour les pays francophones et en français pour les pays anglophones.
Chaque rapport-pays ne devra pas dépasser 30 pages, y compris les annexes.
Le rapport devra être accompagné d'une version électronique sur CD-Rom (deux copies).

Estimation de la date de démarrage de la mission :

Le plus tôt possible, préférablement avant le 10 septembre 2006 et après l'obtention des autorisations nécessaires de la part des pays à être visités.

Qualifications exigées :

Degré universitaire en médecine vétérinaire (pour au moins un des experts).
Expérience professionnelle de 10 ans ou plus.
Connaissance approfondie de la situation de la santé animale en Afrique, y compris la libéralisation des services vétérinaires
Expérience dans le domaine de l'analyse de cadres logiques et de *'project cycle management'*
Expérience avec des règles du FED et de la Commission européenne et des règlements financiers (accords UE-ACP de Cotonou)
Maîtrise avancée du français et/ou de l'anglais (comprendre, parler et écrire), bonne connaissance de l'autre langue.
Compétences en matière de logiciels informatiques de bureau (traitement de texte, tableur, internet et e-mail)

Qualifications souhaitées :

Diplôme de 3ème cycle dans une discipline, utile aux fins de la mission.
Expérience dans le domaine de l'épidémiologie des principales maladies animales.
Expérience avec des directives de l'OIE sur la qualité des services vétérinaires et les procédures sanitaires pour les principales maladies animales (principalement la peste bovine et la PPCB).
Expérience dans le domaine de la communication, de la vulgarisation et des campagnes de sensibilisation.
Expérience avec les systèmes de base de données zoo-sanitaires.
Connaissance du contexte, à savoir le développement coordonné et régional des services vétérinaires.
Connaissance des accords internationaux et des directives en ce qui concerne les contraintes non-tarifaires aux échanges commerciaux.
Expérience avec PARC/PACE ou à défaut, d'autres programmes de contrôle d'importantes maladies animales.

Composition de l'équipe

Le programme PACE laisse au prestataire de service liberté de choix sur le background académique et professionnel des 2 consultants á proposer. Néanmoins, un entre les deux devra être un vétérinaire, préférablement spécialiste en épidémiologie. Les compétences techniques et administratives des consultants proposés devront être dûment prouvées et possiblement certifiés et dans leur ensemble devront couvrir toutes les qualifications requises. Des solutions alternatives (e.g. provision de 4 experts et composition de 2 équipes d'évaluation) peuvent aussi être acceptées.

Contexte de la mission:

La présente mission est sollicitée par le Programme PACE suite aux recommandations du 10e Comité Conseil du Programme PACE, tenu á Bamako en avril 2005, afin de compléter le programme de missions d'évaluation internes réalisées par le staff du PACE depuis 2004 et en complément á l'évaluation externe et indépendante commandé par l'UE qui a eu lieu entre en juin et août 2006.

Ces missions couvrent tous les aspects d'exécution du programme, y compris un exercice et une tentative de marquage complet d'évaluer des impacts possibles du programme (maintenant ou dans l'avenir) par une analyse du/des cadre(s) logiques(s). Elles seront réalisées en utilisant la même méthodologie utilisée jusqu'ici pour les missions internes d'évaluation, se servant d'un canevas de rapport commun et d'indicateurs de performance standardisés.

Termes of référence:

Au cours de sa/leur mission, le(s) expert(s) auront à fournir les services suivants :

1. Réaliser une évaluation rapide mais complète et impartiale des avancements du programme dans 4 pays sélectés, couvrant au moins les sujets suivants :

 - du fonctionnement du réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales (structuration, animation, gestion et circulation des informations sanitaires etc.) et des dispositions prises ou envisagées pour assurer sa pérennité,
 - de l'état d'avancement dans le processus d'éradication de la peste bovine,
 - des stratégies développées et mises en œuvre pour contrôler la PPCB et les autres épizooties prioritaires,
 - des initiatives prises pour aider à la réorganisation des services vétérinaires selon les normes préconisées par l'OIE,
 - des mesures prises pour renforcer le secteur vétérinaire privé et pour appuyer les associations d'éleveurs,
 - de l'ancrage institutionnel du programme et de ses relations avec la Direction des Services Vétérinaires (ou quelle que soit l'autorité vétérinaire) et les autres structures du Ministère de tutelle
 - des procédures de gestion administrative et financière appliquées
 - de la visibilité des actions réalisées par le PACE
 - de l'état d'application des recommandations formulées à l'occasion des réunions et ateliers du PACE.

2. Réaliser des entrevues avec tous les parties prenantes et visiter les infrastructures ou établissements représentatifs, susceptibles de pouvoir contribuer à une meilleure compréhension des processus impliqués :

 - discussions avec le personnel de la coordination nationale du programme PACE (CN) et le personnel de la direction nationale des services vétérinaires (ou de l'autorité vétérinaire, quelle que soit sa dénomination),
 - réunions avec les cadres, responsable du suivi du programme à la DCE et au bureau d'appui au FED (représentant l'ON du FED),
 - examen des documents au sujet du programme PACE, y compris les rapports sur l'état d'avancement et les rapports de mission, mais également les rapport de monitoring de la CE (2 pages),
 - visites de terrain et discussions avec les cadres régionaux ou de zone (ou semblable), responsables de la santé animale et les agents des postes de contrôle vétérinaires qui sont associées au réseau de surveillance épidémiologique (RES),
 - visites du/des laboratoire(s), abattoir(s), aire(s) d'abattage, postes frontaliers, fermes...

3. Réaliser une analyse des cadres logiques tels que présentés dans les plans stratégiques globaux du programme (initial et prolongation) afin d'évaluer le degré de réalisation par rapport aux activités programmées et à l'accomplissement (présent et futur) des résultats escomptés.

4. Effectuer une mise à jour de l'état d'avancement du programme, en utilisant les indicateurs de suivi développés dans le cadre du PACE. Cette approche est basée sur 37 critères de suivi avec des points variant de 1 à 4 et qui tiennent compte, indépendamment de l'exécution du programme, l'impact et la pérennité des actions, aussi de l'environnement socio-politique dans lequel le programme évolue.

5. Formuler des conclusions (maximum une page) et des recommandations (maximum 10) afin d'améliorer l'exécution, aussi bien techniquement qu'administrativement/financièrement du programme.

Les pays retenus sont :

1. Erythrée
2. Gabon
3. Cameroun
4. Bénin

Les consultants devront être équipés au moins des biens/matériels suivants :

- Ordinateur personnel (ordinateur portable) et périphériques nécessaires
- Matériel de bureau nécessaire
- Téléphone cellulaire fonctionnant
- Appareil-photo numérique

Les coûts suivants doivent être prévus dans les honoraires de consultation :

- Frais d'obtention de visa, frais de passeport
- Photocopies, E-mail, Internet et services téléphoniques
- Transport local en taxi ou autobus
- Vols (domestiques) intérieurs
- Coûts de production des rapports (provisoires et finaux) : imprimer, copier, lier

Le Coordination PACE fournira les biens et services suivants :

- Briefing d'une journée à Nairobi au démarrage de la mission et á Bamako lors du démarrage des visites de terrain
- Canevas de rapports (électroniques)
- Documents de référence, documents de projet, budgets (copies électroniques et/ou imprimées)
- Grille/canevas de suivi-évaluation (électronique)
- Aide pour l'obtention des visas

Produits à soumettre :

1. Aide mémoire, á la fin de la mission et lors d'une séance de restitution ;
2. Rapport final de mission (copies imprimées et électroniques).

Annexe 2: Itinéraire de la mission

Date	planning
09/12/2006	Arrivée à Yaoundé 22h30 en provenance de Nairobi
10/11/2006	• Yaoundé
11/12/2006	• Rencontre avec le coordinateur national du PACE pour organiser la mission • visites o directeur des affaires générales MINEPIA o Directeur des Services Vétérinaires o Inspecteur général MINEPIA o Section développement rural U.E. délégation de la commission européenne au Cameroun o Représentante de la FAO au Cameroun
12/12/2006	• Voyage par la route à Bafoussam (province de l'Ouest) • Visite à la délégation provinciale MINEPIA et discussion avec l'équipe du PACE • Visite de la délégation de l'arrondissement de Mbuda (département de banboudos) et discussion avec le technicien vétérinaire • Arrivée le soir à Bamenda capital provinciale de la région du Nord Ouest
13/12/2006	• Visite à la délégation provinciale MINEPIA (province du Nord Ouest) à Bamenda • Rencontre avec un groupe d'éleveurs au centre zootechnique et vétérinaire de Sabga • Rencontre et discussion avec l'équipe du PACE de la province du Nord Ouest • Voyage par la route jusqu'à Limbe
14/12/2006	• Rencontre avec l'équipe du PACE de la province du Sud Ouest à Buea • Voyage par la route à Douala • Rencontre avec l'équipe du PACE de la Province du Littoral • Visite à la délégation provinciale du MINEPIA de la province du Littoral
15/12/2006	• Voyage par la route à Yaoundé • Rencontre avec le ministre au MINEPIA • Rencontre avec le conseiller technique de la SCAC auprès du MINEPIA • Entretien avec l' épidémiologiste du PACE • Voyage par avion à Garoua
16/12/2006	• Visite du laboratoire LANAVET • Rencontre avec l'équipe PACE de la province du Nord • Entretien avec le chef d'unité faune sauvage du PACE
17/12/2006	• Voyage par la route à Ngaoundéré • Rencontre avec les agents faune sauvage du PACE au parc de

	la Bénoué
18/12/2006	• Rencontre avec l'équipe du PACE de la province de l'Adamaoua • Entretien avec le président de la fédération provinciale des éleveurs de l'Adamaoua • Visite du centre de recherche de Wakwa • Voyage par le train à Yaoundé
19/12/06	• Rédaction de l'aide mémoire
20/12/06	• Réunion de présentation de l'aide mémoire et discussion des conclusions et recommandations de la Mission • Visite à la cellule d'appui à l'ON du FED
21/12/06	• .remise de l'aide mémoire définitif, retour sur Nairobi dans la soirée

Annexe 3: Liste des personnes rencontrées pendant la mission

Nom	Titre	Organisation
S.E. Dr Aboubakar Sarki	Ministre	MINEPIA
Dr Ousmane Oumarou	Directeur des affaires Générales	MINEPIA
Dr Hamadou Saïdou	Directeur des services vétérinaires	MINEPIA
Dr Dawa Oumarou	Inspecteur général	MINEPIA
Dr Bashirou moussa Demsa	Coordinateur national	PACE
Dr Nchare Amadou	Chef d'unité épidémiologie	PACE
M. François Kwongang	Assistant chef de section développement rural	Union Européenne
M. Philippe Jacques	Chef de section développement rural	Union Européenne
Mme Daoulé Diallo Ba	Représentante nationale	FAO
DR Pierre Rouquet	Vétérinaire conseiller technique auprès du MINEPIA	Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
Dr Gabriel Toumba	Délégué provincial	MINEPIA délégation provinciale de l'ouest
Dr Laura BESONG	Chef de l'unité régionale du PACE, ouest	PACE Ouest
Dr Fotso Talom Michel	Vétérinaire privé, représentant provincial de l'ordre des vétérinaires.	Cabinet vétérinaire de l'ouest, Bafoussam
M. Mbouombono Iliassou	Chef de poste de Mbuda	PACE Ouest
Dr Agharih Walter	Délégué provincial	MINEPIA délégation provinciale du Nord Ouest

Dr Gah Dasi Walter	Chef de l'unité régionale du PACE, Nord Ouest	PACE Nord Ouest
M. Duni Hammadou Jawga	Infirmier vétérinaire chef de poste Mezam	PACE Nord Ouest
M. Dinga Nelson Fonchamyo	Infirmier vétérinaire chef de poste Donga Mantung	PACE Nord Ouest
M. Damasus Neba Ngwa	Infirmier vétérinaire chef de poste Bui	PACE Nord Ouest
M. Chebe Peter Neba	Infirmier vétérinaire chef de poste Menchum	PACE Nord Ouest
Groupe d'eleveurs	Village de Sabga	Province du Nord Ouest
Chef Lomide Hamadou Sabga	Chef coutumier	Sabga Province du Nord Ouest
Dr Ekah-Kunde Wilson kunde	Chef de l'unité régionale du PACE, Sud Ouest	PACE Sud Ouest
M. Gang Henri Nubia	Infirmier vétérinaire Chef de poste Meme	PACE Sud Ouest
Dr Mohamadou Bassirou	Chef de l'unité régionale du PACE, province du Littoral	PACE Littoral
M. Noutsa Jean-Bertrand	Infirmier vétérinaire Chef de poste Mungo et Nkam	PACE Littoral
M. Boubakari Ah bello	Infirmier vétérinaire Chef de poste Wouri et Sanaga Maritime	PACE Littoral
Dr Antoine Tchoubi	Délégué provincial	MINEPIA délégation provinciale du Littoral
Dr Abdoulkadiri	Directeur général	LANAVET
Dr Zoyem Norbert	Directeur du service de production de vaccins	LANAVET
Dr Ngangnou André	Directeur du service santé animale	LANAVET
Dr Ndamkou Christian	Directeur du service commercialisation	LANAVET
Mme Yaya	Directeur du service contrôle qualité	LANAVET
M. Ladang Palou	Directeur du service administration et finances	LANAVET
Dr Moussa Bahangona	Chef de l'unité régionale du PACE, province du Nord	PACE Nord
M. Bournenbe Roubain	Infirmier vétérinaire Chef de poste Faro	PACE Nord
M. Al Hadji Oumar	Infirmier vétérinaire Chef de poste Mayo-Louti	PACE Nord
M. Boubakary Bassoro	Infirmier vétérinaire Chef de poste Mayo-Rey (Rey Bouba et Tcholliré)	PACE Nord
M. Oussoumanou bakary	Infirmier vétérinaire Chef	PACE Nord

	de poste Mayo-Rey (Madingring et Touboro)	
M. Toukour Boubakari	Infirmier vétérinaire Chef de poste La benoué	PACE Nord
Dr Bakary Gambo	Chef d'unité faune sauvage	PACE Nord
M. Kadri Siriyabe	Chef de poste faune sauvage La Benoué	PACE nord
M. Hamidou Tamai	Chef de poste faune sauvage La Benoué	PACE Nord
M. Bobo Maliki	Directeur	Station de recherche de Wakwa
Dr Mahaman Toukour	Chef de l'unité régionale du PACE, province de l' Adamaoua	PACE Adamamaoua
M. mohamadou Aissami	Infirmier vétérinaire Chef de poste Mbere	PACE Adamamaoua
M. Gamaigue Salomon Roger	Infirmier vétérinaire Chef de poste Djerem	PACE Adamamaoua
M. Souyoudi Aboubakar	Infirmier vétérinaire Chef de poste Faro et Deo	PACE Adamamaoua
M. bobbo Bakari Babaray	président	Fédération provinciale des éleveurs de l'Adamaoua
M. Joseph Claude Gwed-Bi-Minyem	Coordonnateur National	Cellule d'appui à l'ON-FED
M. hubert Atangana	Responsable Administratif et Financier	Cellule d'appui à l'ON-FED

Annexe 4: 67 indicateurs Cameroun

ANALYSE DES ACTIVITES DES RESEAUX DE SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE

	SCORE		
STRATEGIES & POLITIQUE NATIONALE		**15**	**2,5**
1. Politique et stratégies nationales de lutte contre les maladies prioritaires établies (définition des M. Prioritaires, textes réglementaires, police sanitaire…)		3	
2. Plans de lutte contre les maladies prioritaires surveillées dans le cadre du réseau/système établis & fonctionnels		2	
3. Prise en charge financière (même partielle) de la surveillance des maladies animales par l'état (hormis salaires)		3	
4. Existence d'un fond "d'urgence" en cas d'une épizootie (PB, FVR…)		3	
5. Plans de lutte contre les principales zoonoses existantes		2	
6. Intégration des vétérinaires privés dans les plans nationaux de lutte contre les maladies animales prioritaires		2	
OFFICIALISATION & ARCHITECTURE & STRUCTURE		**19**	**3,17**
7. Comité de Pilotage fonctionnel (réunions et fréquences respectées)	4		
8. Comité Technique fonctionnel (réunions et fréquences respectées)	3		
9. Unité Centrale du réseau/système mise en place et fonctionnelle	4		
10. Schéma de fonctionnement et organigramme du réseau établis (formalisation, hiérarchisation…)	3		
11. Charte de fonctionnement du réseau/système (existante, validée et utilisée)	2		
12. Intégration des structures partenaires de la santé animale dans le réseau/système	3		
MISE EN PLACE & FONCTIONNALITE		**30**	**3,33**
13. Agents des Postes de surveillance mis en place (nombre, disposition… en adéquation avec le contexte du pays)		3	
14. Formation initiale des agents (épidémiologie) réalisée et recyclages réguliers		3	
15. Manuel de procédures pour les agents du réseau disponible		3	
16. Documents de travail validés (guide de l'agent de terrain, fiches d'enquêtes…)		3	
17. Outils de collecte de données disponibles sur le terrain (fiches, questionnaires…)		4	
18. Matériel de prélèvements disponibles sur le terrain (logistique, conservation et acheminement…)		4	
19. Moyens de déplacement effectifs (moyens roulant et carburants…)		4	
20. Moyens de communication fournis aux agents (radio, téléphone, RAC…)		3	
21. Equipe(s) mobile(s) (multidisciplinaire) mise(s) en place et fonctionnelle(s)		3	
ANIMATION		**25**	**3,57**
22. Ressources humaines qualifiées & disponibles au niveau de l'Unité Centrale		4	
23. Missions régulières de l'Unité Centrale (ou Régionale) sur le terrain		4	
24. Moyens de fonctionnement effectifs à tous les niveaux (fiches, chaîne de froid, carburant…)		4	
25. Animation continue intra-réseau (ateliers, rencontres entre partenaires)		3	
26. Animation et communication extra-réseau		4	

27. Feed-back systématique des informations vers le terrain (agents, éleveurs, vétérinaires…)	3	
28. Recyclage régulier des chefs de poste et agents relais su réseau /système	3	
GESTION DES DONNEES & DE L'INFORMATION SANITAIRE	**20**	**3,33**
29. Existence d'une Base de Données fonctionnelle (responsable identifié, compétences, et logistique…)	4	
30. Procédures de gestion des données respectées : validation, saisie et analyse	4	
31. Validation des données (fiabilité, exhaustivité, spécificité…)	4	
32. Utilisation effective du PID/ARIS ou d'une autre base de donnée relationnelle	3	
33. Exploitation statistique et épidémiologique des données et élaboration de rapports épidémiologiques	4	
34. Utilisation d'un SIG (réalisation de cartes zoosanitaires actualisées…)	1	
LABORATOIRES DE DIAGNOSTIC	**20**	**3,33**
35. Positionnement formalisé et implication du Laboratoire au sein du réseau (protocole…)	4	
36. Capacités en ressources humaines pour le diagnostic des maladies animales	4	
37. Capacité d'analyses pour les maladies prioritaires (Nb prélèvements analysés/mois…)	4	
38. Moyens matériels fournis par le réseau	3	
39. Existence de laboratoires décentralisés fonctionnels (humains et matériels)	1	
40. Participation du laboratoire aux enquêtes épidémiologiques et à l'animation du réseau/système	4	
COMMUNICATION & CIRCULATION DE L'INFORMATION SANITAIRE	**17**	**3,4**
41. Documents didactiques et de sensibilisation élaborés et diffusés	3	
42. Outils de communication effectifs, diversifiés et mis à jour (radio, TV, affiches…)	4	
43. Edition d'un bulletin sanitaire périodique (régularité, qualité…)	4	
44. Diffusion du bulletin à tous les niveaux et en quantité suffisante	3	
45. Fréquence et Qualité des rapports 'techniques' élaborés (OIE, IBAR…)	3	
MONITORING DES ACTIVITES	**8**	**2**
46. Indicateurs de Performance pour l'évaluation et le suivi des activités du réseau/système définis et validés	2	
47. Application des IP à différents niveaux ou composantes du réseau / système	2	
48. Utilisation des IP et mise en oeuvre des mesures correctrices identifiées	2	
49. Motivation des agents sur le plan qualitatif et quantitatif dans leurs activités (principe de la méritocratie)	2	
	2	
INTEGRATION DES PARTENAIRES	**14**	**2,8**
50. Intégration des vétérinaires privés dans la surveillance épidémiologique des maladies animales (formalisée, effective)	3	
51. Intégration formalisée et effective des organisations professionnelles et des autres structures (ONG, projets…) dans le sysème/réseau de surveillance épidémiologique	3	

52. Formation & sensibilisation des partenaires à la surveillance épidémiologique des maladies animales	3	
53. Intégration des groupements d'éleveurs et producteurs dans le système/réseau de surveillance épidémiologique	3	
54. Formation et intégration d'éleveurs sentinelles dans le système/réseau de surveillance épidémiologique	2	
SURVEILLANCE DES MALADIES PRIORITAIRES	**16**	**3,2**
55. Protocoles de surveillance détaillés par maladie prioritaire (procédures, codification, pertinence…) élaborés et appliqués	2	
56. Plan d'échantillonnage pour la Peste Bovine établi et appliqué selon la procédure OIE	4	
57. Surveillance clinique de la Peste Bovine effective selon la procédure OIE (suspicions légitimes, qualité des fiches…)	4	
58. Surveillance sérologique de la Peste Bovine effective selon procédure OIE (prélèvements, analyse …)	4	
59. Surveillance effective des zoonoses par le réseau	2	
FAUNE SAUVAGE	**17**	**2,13**
60. Cadres nationaux formés et opérationnels (élevage et forestiers)	3	
61. Agents de terrain 'faune' en poste (nombre, positionnement, contexte…) formés et recyclés	3	
62. Moyens et outils de travail effectifs (déplacement, communication, prélèvements…)	2	
63. Recueil de données sanitaires sur la faune réalisé	2	
64. Données sanitaires intégrées à la BDD (pertinence, fiabilité, volume...)	2	
65. Surveillance clinique réelle (rapports, déclarations, suspicions…)	2	
66. Surveillance sérologique (PB) réalisée via les chasseurs	2	
67. Surveillance sérologique (PB) réalisée via les télé-anesthésies	1	

Annexe 5: 37 indicateurs PACE Cameroun

Indicateurs	Score
Objectif I : Développement des capacités nationales d'analyse et d'action dans les domaines de l'épidémiologie, la santé animale, la communication et la gestion de projets	**3,12**
I.1. Présence d'un comité de pilotage et d'un comité technique fonctionnels, d'une unité centrale fonctionnelle assurant une animation efficace du réseau, visites des postes, formation et recyclage réguliers des agents ;	**4**
I.2. Existence d'une charte (manuel de procédures) de fonctionnement du réseau (fonctionnement interne, règlement intérieur régissant le réseau, visites des postes) ;	**3**
I.3. Fiabilité de la production des informations sanitaires sur les maladies surveillées : protocoles de surveillance validés, données de terrain validées en quantité et qualité, nombre et qualité des rapports fournis par les postes de surveillance au réseau, nombre et qualité (exploitabilité) des prélèvements fournis par les postes au(x) laboratoire(s) ;	**3**
I.4. Bonne circulation interne des informations sanitaires (services vétérinaires, laboratoires, feedback aux éleveurs...) ;	**3**
I.5. Capacités d'analyses par les laboratoires (laboratoire national fonctionnel ou sous-traitance efficace avec des labos étrangers) ;	**4**
I.6. Initiatives prises au niveau national pour développer une collaboration entre les services vétérinaires et les services en charge de la faune en vue de surveiller la faune sauvage ;	**3**
I.7. Présence d'un chargé de communication avec un plan de travail structuré (termes de référence en adéquation avec les 4 composantes) et une bonne intégration dans l'équipe PACE ;	**3**
I.8. Bonne promotion et communication institutionnelle du PACE au niveau des autorités et partenaires au développement . Niveau d'approche participative suffisant dans la communication aux éleveurs et au grand public avec une quantité suffisante des supports élaborés par rapport aux besoins ;	**3**
I.9. Disponibilité et variété des moyens de travail en communication : radios rurales, imprimeries, ressources humaines, financières et matérielles ;	**4**
I.10. Utilisation d'une base de données zoo-sanitaires informatisée ;	**4**
I.11. Utilisation d'un système d'information géographique (cartographie des maladies, des agents du réseau) ;	**1**
I.12. Présence de compétences en économie de la santé animale ;	**1**
I.13. Utilisation d'une procédure de gestion administrative et financière compatible avec les règles applicables aux projets financés par le FED (logiciel régie PACE, TOMgift, etc) ;	**4**
I.14. Fréquence et qualité des rapports techniques et financiers fournis à l'Unité de Coordination du PACE et des rapports sanitaires (externes) fournis à l'OIE et à l'IBAR, ainsi qu'aux pays voisins ;	**4**

I.15. Publication (régulière) d'un bulletin d'informations zoo-sanitaires avec impression et distribution en quantité suffisante aux personnes ciblées appropriées ;	**4**
I.16. Évolution dans la prise en charge financière des actions de surveillance épidémiologique par le gouvernement ;	**2**
I.17. Élargissement progressif du réseau aux autres agents de terrain et intégration d'autres intervenants dans le réseau (vétérinaires privés, commerçants de bétail, organisations d'éleveurs, agents communautaires de santé animale) ;	**3**
Objectif II : Amélioration de l'accessibilité et de la distribution des médicaments et des services aux éleveurs	**2,5**
II.1. Organisation des services de santé animale selon les critères de l'OIE incluant un rôle pour les acteurs privés;	**2**
II.2. Présence d'un secteur privé pour assurer les services de santé animale (importation et distribution de médicaments et d'intrants, prestations vétérinaires);	**4**
II.3. Existence de textes législatifs et réglementaires garantissant l'exercice de la profession vétérinaire et un meilleur partage des rôles entre les services publics et les privés ;	**2**
II.4. Politique mise en œuvre pour favoriser l'installation et le développement d'un secteur vétérinaire privé en définissant les prérogatives des vétérinaires privés vis-à-vis des agents du secteur public et des para-professionnels ;	**2**
II.5. Institution du mandat sanitaire et champ d'application (surveillance des maladies, vaccinations animales, inspection des aliments, prévention et lutte contre les maladies) ;	**1**
II.6. Encouragement d'une politique de recouvrement des coûts non seulement des produits utilisés (médicaments, vaccins), mais aussi des prestations vétérinaires (honoraires) ;	**2**
II.7. Existence, dynamisme et impact d'organisations professionnelles vétérinaires : Ordre des vétérinaires, associations vétérinaires;	**3**
II.8. Niveau de structuration des associations d'éleveurs et des autres professionnels et leur impact sur la délivrance des soins vétérinaires ;	**3**
II.9. Développement d'une approche participative avec l'ensemble des communautés d'éleveurs ;	**3**
II.10. Concertations régulières entre services vétérinaires étatiques, opérateurs privés et organisations d'éleveurs ;	**3**

Objectif III : Lutte contre la peste bovine	**3,6**
III.1. Arrêt de la vaccination contre la peste bovine au niveau national et engagement dans la procédure OIE de pays indemne de peste bovine (provisoirement indemne, indemne de maladie, indemne d'infection);	**4**
III.2. Mise en œuvre d'une surveillance clinique effective au niveau du bétail (recherche active de cas de stomatites entérites) ;	**4**
III.3. Mise en œuvre d'une surveillance sérologique effective du bétail par collecte de sérums ;	**4**
III.4. Mise en œuvre d'un système de surveillance épidémiologique efficace de peste bovine chez la faune sauvage (y compris la surveillance clinique et sérologique) dans les pays où des populations sensibles importantes sont présentes ;	**2**
III.5. Existence d'un plan d'intervention d'urgence contre la peste bovine, adapté aux conditions du pays, actualisé régulièrement et diffusé au niveau des intervenants ;	**4**
Objectif IV : Contrôle de la PPCB et des autres épizooties	**2,8**
IV.1. Mesures mise en œuvre pour améliorer les connaissances sur les données épidémiologiques des maladies animales (distribution spatio-temporelle, prévalence, recensement) ;	**3**
IV.2. Existence de documents validés sur les stratégies de contrôle des maladies animales prioritaires, incluant l'élaboration d'un plan d'urgence et la constitution d'un fonds d'intervention d'urgence et d'indemnisation des éleveurs ;	**3**
IV.3. Mesures de collaboration mises en œuvre entre les services vétérinaires et les services de santé publique pour le contrôle des zoonoses (FVR, rage) dans les pays où les zoonoses représentent un aspect important parmi les maladies prioritaires ;	**3**
IV.4. Existence d'accords zoo-sanitaires avec les pays frontaliers et état de leur application sur le terrain ;	**2**
IV.5. Existence de mesures de contrôle des mouvements et de traçabilité des animaux (certificats [inter]nationaux de transhumance, laissez passer sanitaires, marquage du bétail, registre national, ...).	**3**
Score moyen	**2,91**

Classification (classes)

4 : Activités mises en œuvre de façon (entièrement) satisfaisante.
3 : Activités moyennes ou en progression
2 : Activités en démarrage ou insuffisamment mises en œuvre.
1 : Activités non encore mises en œuvre.

Annexe 6: Liste des acronymes

ARIS	Animal Resources Information System (Système d'Information des Ressources Animales)
CE	Commission Européenne
CENAD (Info)	Cameroon Epidemiosurveillance Network for Animal Diseases ou Bulletin d'information du réseau camerounais de surveillance épidémiologique des maladies animales
CZV	Centre Zootechnique et Vétérinaire
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DP	Devis Programme
DSV	Direction des Services Vétérinaires
FA	Fièvre Aphteuse
FCFA	Francs CFA
FED	Fonds Européen de Développement
GIC	Groupe d'Initiatives Communes
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IV	Infirmier Vétérinaire
LANAVET	Laboratoire National Vétérinaire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
ND	Newcastle Disease (maladie de Newcastle)
OIE	Office International des Epizooties (dorénavant appelé : Organisation Mondiale de la Santé Animale)
ON	Ordonnateur National
PACE	Programme PanAfricain de Contrôle des Epizooties
PB	Peste Bovine
PID	PACE Integrated Database (Base de Donnée Intégrée du PACE)
PPA	Peste Porcine Africaine
PPCB	PériPneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
SIG	Système d'Information Géographique
TE	Technicien d'Elevage
UA-IBAR	Union Africaine / Bureau Interafricain des Ressources Animales
UCP	Unité de Coordination du PACE (Nairobi)
UE	Union Européenne
VP	Vétérinaire Privé

Annexe 7: Liste des documents consultés

1) Global plan for PACE Cameroon
2) Rapport d'activités 2004-2006 PACE Cameroun, septembre 2006
3) Final evaluation of PACE, September 2006
4) Rapport de mission Nicolas Denormandie, Cameroun, décembre 2005
5) Rapport de mission Nicolas Denormandie, Cameroun, avril 2006
6) Rapport de mission Andrea Massarelli, Cameroun, février 2006
7) Review of PACE national Programme progress and country poster presentation, AU-IBAR, June 2006
8) Rapport de mission Berhanu Bedane, Cameroun, janvier 2006
9) Protocoles d'accord LANAVET/PACE
10) Flash info grippe aviaire, FAO/MINEPIA 07/04/06
11) Flash info grippe aviaire, FAO/MINEPIA 22/05/06
12) Manuel de l'agent d'épidémiosurveillance (brochure du PACE Cameroun)
13) Compte rendu de la réunion du comité de pilotage PACE Cameroun, Douala, 28/09/06
14) Bulletin CENAD info n° 002 février 2006
15) Bulletin CENAD info n° 003 décembre 2006
16) Rapport de monitoring E.U. PACE Cameroun 02/07/03
17) Rapport de re-monitoring E.U. PACE Cameroun 23/12/04
18) LANAVET, Rapport des activités de diagnostic de la grippe aviaire du 22/02 au 13/12/2006